



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# MOUVEMENT POP 2023

**DSDEN** : TERRITOIRE DE BELFORT

**Poste** : Professeur des écoles itinérant allemand **F/H**

**Référence:** 090-REF-001

## Lieu d'exercice :

0900025N- CIRCONSCRIPTION BELFORT 4- 4 PLACE DE LA REVOLUTION FRANCAISE 90000 BELFORT

**Effectif de l'école** : None - **Nombre de classes** : None

## Présentation de la structure :

### Missions:

Géographiquement proche de l'Allemagne, le Territoire de Belfort développe depuis une quinzaine d'années une dynamique en faveur de l'enseignement de l'allemand. Le taux d'élèves germanistes est en progression.

Outre les missions dévolues classiquement aux professeurs itinérants d'allemand mentionnées ci-dessous, l'enseignant participera et collaborera à la promotion et la valorisation de l'enseignement de la langue et de la culture allemandes dans les écoles du Territoire de Belfort.

- Il enseigne la langue allemande à raison de deux séances hebdomadaires de 45 minutes par groupe auprès des élèves scolarisés en classes élémentaires.
- Selon les configurations des écoles, il pourra être amené à intervenir dans des classes de Grande Section / CP
- Il participe aux diverses actions académiques ou départementales en langues vivantes (journée franco-allemande, concours, projets, etc.).
- Il est une personne ressource, susceptible d'intervenir dans le cadre de la formation continue des enseignants.
- Il participe à la formation des intervenants extérieurs par le biais d'observations en classe par exemple.
- Il s'engage à accepter les visites du conseiller pédagogique départemental en langues vivantes.
- Il travaille en collaboration avec les équipes de ses écoles d'intervention pour contribuer à valoriser la langue allemande lors de projets culturels ou internes à l'école.
- Il participe aux réunions, conseils, animations pédagogiques et il rencontre les familles dans le cadre des 108 heures réglementaires. Ces rencontres sont l'occasion de présenter et de valoriser l'enseignement de l'allemand.
- Il évalue les connaissances et compétences des élèves selon les items du référentiel des langues vivantes en allemand.
- Il participe à la promotion de la langue allemande lors de séances d'initiation en classes de Grande Section, d'éventuelles rencontres avec les familles préalablement aux envois d'enquête pour le choix de la première langue vivante (LV1) au CP ainsi que pour le choix des classes bilingues anglais-allemand en collaboration avec ses collègues des collèges.

## Compétences et/ou aptitudes attendues :

- Connaissances et compétences linguistiques confirmées en langue allemande (Niveau C1 du CECRL souhaité).
- Connaissances pédagogiques et didactiques confirmées de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire.
- Capacités à mettre en place des situations d'apprentissage variées et adaptées au niveau des différents élèves dont il a la charge.
- Capacités organisationnelles et à se déplacer dans le département.
- Capacités relationnelles pour travailler en équipe, avec les familles et les partenaires.
- Capacités de disponibilité, d'écoute, de dialogue.

Le candidat doit être de manière préférentielle titulaire d'un certificat ou d'un diplôme en allemand.

Il dispose d'une expérience de l'enseignement d'une ou plusieurs langues vivantes dans une classe a minima.

### **Contact :**

Pour toute question sur votre candidature : [jean-noel.cerf@ac-besancon.fr](mailto:jean-noel.cerf@ac-besancon.fr)

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques : Myriam BOURGEOIS, [myriam.bourgeois@ac-besancon.fr](mailto:myriam.bourgeois@ac-besancon.fr)

### **Informations complémentaires :**

Conformément aux lignes directrices de gestion ministérielle en date du 25 octobre 2021 :

1. L'acceptation du poste par le candidat retenu vaut demande d'annulation de participation au mouvement interdépartemental, le cas échéant.
2. L'enseignant muté sur un poste dans le cadre du mouvement sur postes à profil relève, à compter de son affectation, du département obtenu. La durée minimale d'occupation d'un poste obtenu par le mouvement sur postes à profil est de trois ans.